AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0191
FR0011790542-FS0062

23 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENKYOTEX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2018, la société de droit suisse Venture Incubator AG (Baarerstrasse 86A, 6300 Zug), a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENKYOTEX et détenir 3 779 515 actions GENKYOTEX représentant autant de droits de vote, soit 4,85% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENKYOTEX sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 77 850 006 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.